

“IL FAUT ALLER CHERCHER LES TALENTS PARTOUT”

Pour Marc Mézard, directeur de l'École normale supérieure, l'ouverture des grandes écoles à la diversité sociale passe par des modalités de sélection plus variées. Interview

Propos recueillis par **CAROLINE BRUN**

La question de la démocratisation des grandes écoles est au cœur du débat public. Comment est-on passé d'un système méritocratique qui a permis, par le passé, de gommer les inégalités sociales, précisément grâce aux concours, au système actuel où les grandes écoles se voient reprocher d'accueillir essentiellement des enfants de profs ?

Face à cette question qui s'impose à juste titre dans le débat public, il faut éviter les stéréotypes. N'idéalisons pas le passé : les profils sociaux des étudiants dans les grandes écoles n'ont jamais parfaitement

reflété la diversité sociale de la population, mais les grandes écoles ont néanmoins permis à un certain nombre de personnes issues de milieux « défavorisés » (socialement, géographiquement ou culturellement) d'accéder à des études supérieures de haut niveau. C'était vrai dans le passé, et c'est encore vrai aujourd'hui. A l'École normale supérieure (ENS), nous avons actuellement autour de 20 % d'étudiants boursiers. Cette proportion a été multipliée par quatre en trente ans, alors que, dans le même temps, la proportion de boursiers dans l'enseignement supérieur ne faisait

que doubler. Quant au mythe des enfants de profs, lui non plus ne résiste guère à un examen attentif : même à l'ENS, école très attachée au service public, 30 % des normaliens scientifiques ont au moins un parent professeur. C'est certes une proportion plus importante que la part des professeurs dans la population, mais ce n'est pas la majorité, et de loin.

En fait, le sujet de la diversité sociale concerne l'ensemble de l'enseignement supérieur, pas seulement les grandes écoles. S'il y a 40 % de boursiers dans le premier cycle universitaire, ce taux tombe à 30 % à partir du master, il est même ➔

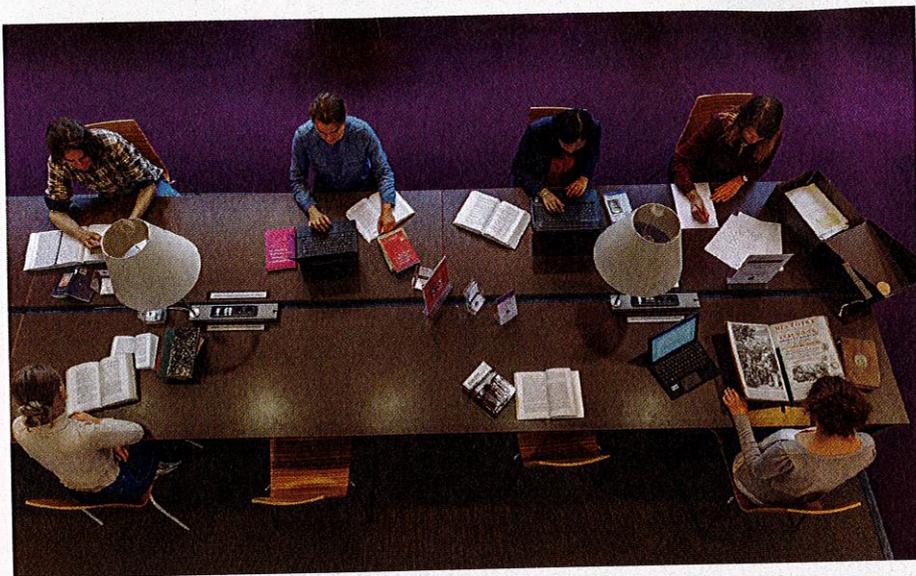
VOTRE
INTELLIGENCE
A DE BEAUX JOURS
DEVANT ELLE.
BIENVENUE DANS
LA DEEP EDUCATION.



Le programme Grande Ecole INSEEC SBE vous propose une pédagogie innovante centrée sur l'humain et l'expérience.

INSEEC
SCHOOL OF BUSINESS & ECONOMICS
PROGRAMME GRANDE ECOLE

INSEEC-BS.COM



▲ Outre les classes prépa, il existe depuis cinq ans une voie universitaire pour accéder à l'ENS.

➔ inférieur à 15 % en deuxième année de médecine dans les grandes universités parisiennes. La question qui est posée est donc plutôt celle-ci : comment améliorer l'accès des jeunes issus de milieux défavorisés à l'enseignement supérieur long ?

Comme vos collègues d'autres grandes écoles, vous avez remis un rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, dans lequel vous avancez des propositions. Notamment celle de bonifier les points des boursiers à l'écrit. Pouvez-vous préciser ?

Les concours d'entrée à l'ENS sont difficiles et très sélectifs, on ne peut les réussir qu'après avoir suivi d'excellentes formations. Le défi d'améliorer la diversité sociale dans les meilleures grandes écoles ne pourra donc être relevé que si celle-ci est prise en compte en amont, et à tous les niveaux : du collège à la licence et aux classes préparatoires. Des mesures devront être prises pour chaque niveau, afin de permettre à ces jeunes issus de milieux défavorisés de suivre les études adaptées et d'être accompagnés ce faisant. Nos propositions couvrent donc un large spectre.

Pour ne parler que de l'entrée à l'ENS, il existe deux grandes voies d'accès aujourd'hui : le concours à l'issue des classes préparatoires et la voie universitaire. Cette deuxième voie a été créée il y a cinq ans, avec des modalités de sélection très différentes (notamment une admissibilité sur dossier) – précisément pour diversifier les profils intellectuels de formations et permettre une diversité sociale plus réelle. Dans ce but,

l'université PSL, dont l'ENS est membre, a créé récemment une nouvelle licence, le CPES, un premier cycle pluridisciplinaire d'études supérieures qui inclut 50 % de boursiers, dont un certain nombre entre à l'ENS par la voie universitaire. Un premier objectif est donc de renforcer ce CPES, qui ne peut accueillir aujourd'hui que 150 étudiants chaque année (pour 3 500 candidatures).

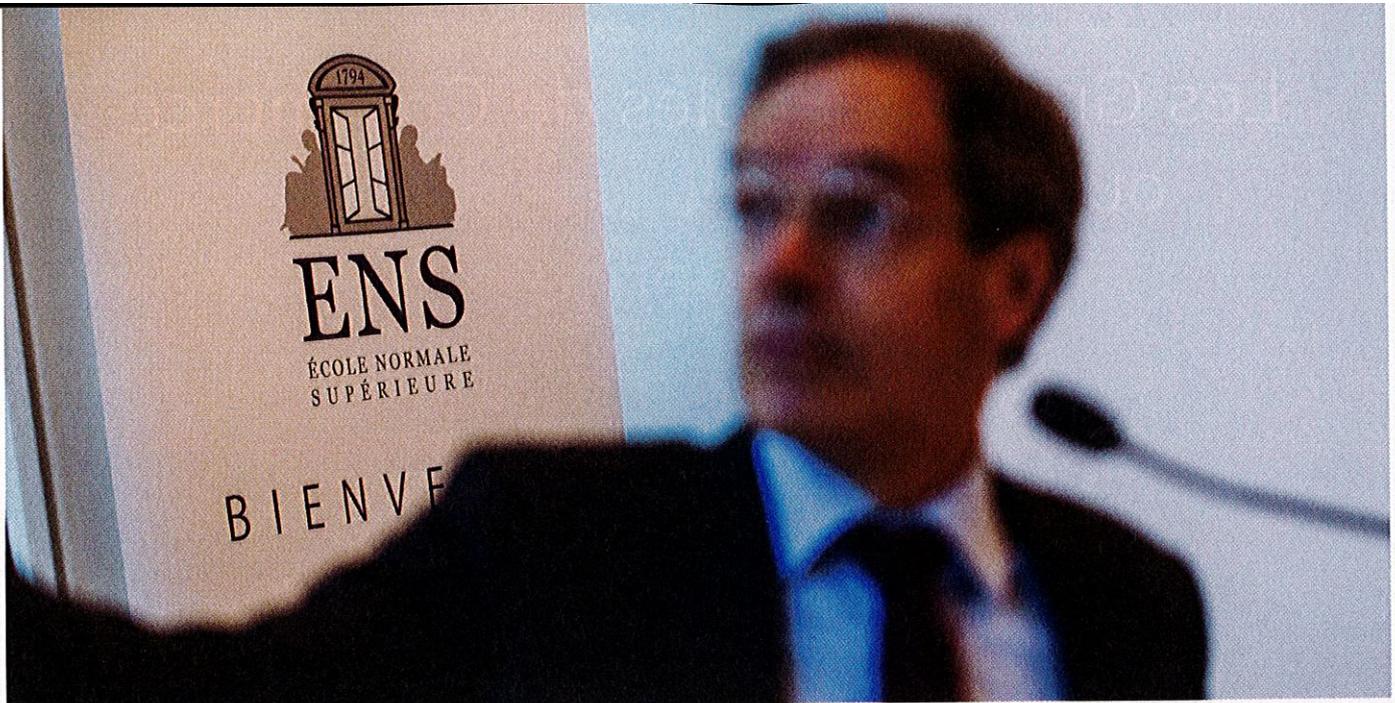
Du côté des classes préparatoires, nous proposons d'attribuer des points de bonification pour les boursiers lors de la phase d'admissibilité. L'idée est de leur donner un coup de pouce pour que ceux qui, parmi eux, finissent les écrits au-dessous du seuil d'admissibilité puissent passer l'oral devant le jury d'admission. C'est ce jury qui prend la décision finale d'intégrer les étudiants à l'École normale supérieure. Il n'aura pas connaissance des points de bonification, donc tous les candidats se retrouveront à égalité face à l'épreuve orale. Mais on aura donné aux boursiers une chance supplémentaire de se présenter devant ce jury.

N'est-ce pas, d'une certaine façon, injuste pour les autres ? Certains y voient la fin, de facto, du concours à la française et d'un certain modèle. Parler d'injustice à propos de cette bonification est ridicule. La véritable injustice réside dans le fait que certains lycéens, intelligents, volontaires et enthousiastes, n'ont pas la chance de pouvoir suivre des parcours de formation d'excellence qui pourront les mettre un jour en situation de passer nos concours d'entrée. Et, parfois, ils ne les connaissent même pas ! Il s'agit donc d'essayer de compenser, à notre niveau, ce handicap. D'ailleurs, ➔

À SCIENCES-PO, LA FIN DU CONCOURS D'ENTRÉE ANNONCÉE

A partir de 2021, Sciences-Po Paris va mettre un terme à son concours d'entrée, ce rite initiatique inhérent à l'histoire des élites françaises. S'y substituera une procédure d'admission sur dossier – par le biais de la plateforme nationale Parcoursup – prenant en compte le contrôle continu au lycée, la moyenne des épreuves au bac, le profil et la motivation des candidats. L'admission finale dépendra d'un entretien oral. Avec cette mesure : un quota de 30 % de places sera réservé aux étudiants boursiers. Sur le front de l'égalité des chances, Sciences-Po a pris une longueur d'avance et, d'une certaine façon, la suppression du concours est tout sauf une surprise. En effet, en 2001, l'Institut créait déjà l'événement – et la polémique – en lançant une voie d'accès sans concours, via les

conventions éducation prioritaire (CEP), réservée aux élèves issus de lycées populaires. Par ailleurs, l'ancien directeur de l'Institut Richard Descoings, prédécesseur de l'actuel, Frédéric Mion, s'était attaché à internationaliser son établissement. Et créait une procédure d'admission spécifique – elle aussi sur dossier – pour les étudiants étrangers ou enfants d'expatriés. En conséquence, à la rentrée 2018, seule la moitié des élèves présents en première année avaient dû passer l'examen. Avec actuellement 26 % d'étudiants boursiers à Sciences-Po, Frédéric Mion s'est fixé deux objectifs pour les années à venir : intégrer au moins 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur, dont au moins la moitié issus des lycées participant au programme CEP.



▲ Des épreuves différentes permettraient d'« identifier chez certains étudiants des capacités » impossibles à évaluer par les concours tels qu'ils sont conçus aujourd'hui.

➔ certaines écoles d'ingénieurs ont déjà des dispositifs de compensation, puisqu'elles attribuent des points de bonification aux élèves qui passent le concours pour la première fois, considérant qu'ils ont plus de « mérite » que ceux qui ont pu étudier une année de plus en classe préparatoire. Pour être efficace, une telle politique doit parvenir à donner ces coups de pouce à l'entrée des différents cycles, afin de permettre aux étudiants qui ont eu des parcours plus difficiles, mais qui ont les qualités pour réussir aussi bien que les autres d'intégrer ces cursus. Nous devons aller chercher les talents partout où ils se trouvent.

Enfin, la sélection par le concours est-elle en sursis ? On a vu

la décision de Sciences-Po [lire l'encadré page précédente]. Et, par ailleurs, à l'étranger, les modes de recrutement des élites sont différents sans que la qualité des enseignants, des chercheurs et des dirigeants – politiques, économiques ou sociaux – ne s'en ressentent.

Non, je ne crois absolument pas que la sélection par le concours soit en sursis. Ce qui est en sursis, ce n'est pas le principe du concours, c'est la notion de concours monolithique. Ce que nous avons compris par expérience, c'est qu'il est indispensable de proposer une plus grande diversité de concours avec des épreuves de types différents. En proposant, par exemple, à des candidats de défendre un

projet de recherche devant un jury, on va pouvoir identifier, chez certains étudiants, des capacités que d'autres épreuves ne permettent pas d'évaluer. L'ENS est une école du savoir, et la sélection sera toujours là. Vous ne pouvez pas faire suivre à un étudiant des études de très haut niveau en maths ou en grec ancien sans vous être assuré qu'il possède la formation et les capacités requises pour le faire. Sinon vous le mettez en échec immédiatement. Une sélection diversifiée vise précisément à trouver les étudiants qui seront capables de suivre avec profit nos enseignements. La sélection pour accéder aux grandes universités étrangères est tout aussi présente, elle prend simplement des formes différentes. ■